

Objectifs

L'ingénierie financière mise en œuvre pour le financement des projets liés à maîtrise des consommations d'énergie visent à moduler le paramètres qui influent sur l'acceptabilité de ce projet au regard des capacités de l'entreprise. Pour cela, des dispositifs financiers permettent de réduire le coût des investissements pour l'entreprise.

Ces outils comprennent l'ensemble des outils financiers existants : subventions, prêt à taux bonifiés, crédit d'impôt, amortissement exceptionnel, certificat d'économie d'énergie.

La complexité inhérente à cette multiplicité d'outils, nécessite de faire appel notamment à vos partenaires bancaires, votre comptable et les services de l'Etat.

Les appuis financiers

Outils dédiés à la maîtrise des consommations d'énergie

Projets relatifs à une chaufferie automatique au bois, au solaire thermique ou photovoltaïque

Le programme Energivie promeut et accompagne les projets utilisant des énergies renouvelables. Les investissements réalisés dans le cadre de ces projets peuvent, sous conditions, faire l'objet d'une subvention.

Contact
Programme Energivie /
03 88 15 67 ...

Certificat d'économie d'énergie (CEE)

Les vendeurs d'énergie ont l'obligation de réaliser ou de faire réaliser par leurs clients des actions d'économies d'énergie en les incitant, sous différentes formes (financière, diagnostics...), à réaliser des opérations : par exemple, installer un équipement performant, isoler des locaux ... En contrepartie, ils obtiendront des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Les entreprises qui mettent en oeuvre des actions d'économies d'énergie peuvent aussi, sous certaines conditions, se faire délivrer des certificats.

Contact
Votre fournisseur d'énergie

Amortissements exceptionnels sur 12 mois – Matériels destinés à économiser l'énergie et les équipements de production d'énergie

Afin d'inciter les entreprises des secteurs de l'industrie et du tertiaire à améliorer l'efficacité énergétique, les matériels destinés à économiser l'énergie et les équipements de production d'énergies renouvelables peuvent faire l'objet d'un amortissement exceptionnel sur 12 mois avant le 1er janvier 2007.

Contact
Votre centre des impôts

Taxe foncière – Possibilité de réduction de 50 % voir d'exonération pour des travaux permettant des économies d'énergie

Les collectivités territoriales ont la possibilité de réduire de 50 % ou d'exonérer de taxe foncière les propriétaires effectuant des travaux permettant des économies d'énergie.

Contact
Votre centre des impôts

Outil générique

Aide Régionale à l'investissement – Gamme GRADIENT

Pour soutenir la compétitivité des entreprises en favorisant la modernisation de leur outil de production, la Région Alsace subventionne, sous conditions, les projets d'investissement liés au développement des entreprises, en favorisant ceux qui s'inscrivent dans une priorité stratégique (développement durable, innovation, économie solidaire, internationalisation, pôle d'excellence)

Contact
Région Alsace /
03 88 15 68 80

Outil bancaire

Les banques développent de plus en plus des outils de prêts dont, par exemple, le taux est bonifié du fait de la réduction des impacts environnementaux occasionnés par l'équipement ou la démarche à la base de la demande de prêt.

Contact
Votre banque

Cas particulier

Aide à l'investissement

L'ADEME peut subventionner, sous conditions, les investissements réalisés en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie si ces derniers ont un caractère de démonstration (premières applications de nouvelles technologies innovantes et performantes) ou d'exemplarité (favoriser la diffusion de techniques innovantes existantes).

Contact
Ademe Alsace /
03 88 15 46 46
ademe.alsace@ademe.fr

**ATTENTION, les aides financières présentées ne sont accessibles qu'aux PME de moins de 250 salariés, n'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe de plus de 250 salariés.
Pour mémoire, le cumul d'aides publiques ne peut dépasser 100 000 euros sur 3 ans pour une même entreprise.**